



Paris, le 29 juillet 2010.

**SNUD – CFDT**  
**2-8 rue Gaston Rébuffat**  
**75940 PARIS Cédex 19**

à

**Monsieur le Président du Conseil d'Administration**  
**de l'EPA Masse des Douanes**  
**11, rue des Deux Communes**  
**93558 MONTREUIL Cedex**

**Objet** : difficultés vécues par les locataires de la cité de Werentzhouse.

Monsieur le Président,

Notre section de Mulhouse vient de nous alerter sur les difficultés vécues par les locataires de la cité de Werentzhouse.

Cette section avait attiré l'attention de Madame la Présidente de la Commission régionale de la Masse sur les charges de chauffage excessives supportées par ces locataires.

Par courrier en date du 5 mai 2010, nos représentants ont souligné le différentiel important de consommation de fuel entre la cité de Werentzhouse et l'ensemble des autres cités de la direction de Mulhouse.

La cité de Werentzhouse a le "cher" privilège de disposer d'une bande de bitume entre ses deux bâtiments qui n'est jamais recouverte de neige ou de verglas, le système de chauffage tenant littéralement cette bande "hors-gel".

Cette mauvaise isolation n'est malheureusement pas compensée par une chaudière qui donne tous les gages d'efficacité thermique.

On peut raisonnablement s'interroger sur le nombre de litres de fioul gaspillés par cette installation.

En réponse à ce courrier, Madame la Présidente de la Commission régionale de la Masse a confirmé que les sommes demandées correspondaient bien à la consommation réelle du fioul en 2008, qui était de 41912 litres.

Comme écrit dans le courrier du 5 mai 2010, la CFDT douanes de Mulhouse ne conteste pas ces chiffres. Par contre, elle ne partage pas l'analyse de Madame la Présidente de la Commission régionale de la Masse qui évoque le climat pour justifier une consommation de 41912 litres de fioul en 2008.

Cette consommation correspond à 2620 litres de fioul par unité de consommation pour des surfaces comprises entre 52 et 79 m<sup>2</sup> avec des températures qui ne dépassent pas 19° au plus froid de l'hiver. Ces chiffres ne sont pas réalistes si on n'intègre pas dans la réflexion un dysfonctionnement important de l'installation de chauffage.

C'est la raison pour laquelle la CDFT réitère sa demande d'intervention de l'EPA Masse dans le surcoût du chauffage. Les locataires ne sont pas responsables de cette surconsommation. Le raccordement au gaz de ville qui a débuté en juillet ne sera qu'une partie de la solution.

La CFDT vous demande de prendre en considération sa demande et de venir en aide aux locataires de cette cité, par l'octroi d'une compensation financière exceptionnelle les positionnant au même niveau de "charges chauffage" à type de logement identique que leurs collègues de cités voisines.

Cette demande est exceptionnelle et le restera dans la mesure où cette cité va prochainement être remise aux domaines; choix que nous avons contesté.

La CFDT douane soutient les occupants de cette cité, qu'ils soient douaniers ou non. Nous avons pu constater des situations familiales douloureuses, liées aux charges de chauffages exorbitantes (rappel de

charges pour 2008 pouvant atteindre 2200 euros !) et à l'incertitude du lendemain.

Vous trouverez en pièce jointe le courrier du 5 mai 2010 de la CFDT de Mulhouse, la réponse de Madame la Présidente de la Commission régionale de la Masse en date du 1er juin 2010, ainsi que les photos des installations locales.

Dans l'attente qu'une solution bénéfique pour les locataires soit trouvée, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

**La Secrétaire Nationale,  
Cécile ROUAUD.**